



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

**AVIS N° 51/2022
du 14 novembre 2022**

**du Conseil d'administration
de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel
relatif à la demande de la s.à r.l United Media
visant l'octroi de deux concessions pour le service de télévision
luxembourgeois « Nova Max »**

Par courriel du 7 novembre 2022, le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique (SMC) a demandé l'avis de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel par rapport à la demande de la s.à r.l United Media visant l'octroi de deux concessions pour le service de télévision luxembourgeois dénommé « Nova Max », une chaîne diffusant des films et des séries.

Il ressort de la documentation transmise avec la demande du fournisseur qu'il entend diffuser une chaîne de télévision avec un flux vidéo et deux flux audio (un flux audio couvrant la langue serbe et un couvrant la langue croate). Du moment qu'il sera assuré que le service obtiendra effectivement deux concessions différentes pour le programme précisant les deux modes de diffusion audio, l'Autorité peut donner son aval sur ce point.

Sous réserve que la s.à r.l United Media renoncera à la concession délivrée par les autorités croates sous l'empire de laquelle il assure à l'heure actuelle la diffusion du programme, l'Autorité n'a pas d'autres objections à formuler à l'égard de la demande telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré lors de la réunion du 14 novembre 2022 par :

Thierry Hoscheit, président
Valérie Dupong, membre
Claude Wolf, membre

Pour expédition conforme.

Thierry Hoscheit
Président